Demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré
Consultation publique

En application de l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), la Municipalité de Rennaz soumet à la consultation publique, du 29.10.2026 au 18.11.2026, l'abattage d'un arbre :

Adresse :	Route de Praz Riond 23
Parcelle no :	293
Propriétaire(s) :	MAJOR Helena Paula et Georges Rémy
Objet(s) concerné(s) :	Pin
Motifs :	malade, attaqué par des chenilles processionnaires
Plantation(s) compensatoire(s) :	oui

Le dossier, composé du formulaire officiel accompagné d'un plan de situation, de photographies des lieux, est déposé à l'Administration communale, Route d'Arvel 10, 1847 Rennaz où il peut être consulté durant les heures d'ouverture du guichet.

Rennaz, le 27.10.2026

La Municipalité